

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N° 755

présenté par  
M. Manuel

-----

### ARTICLE 14

I. – À l’alinéa 7, substituer au nombre :

« 20 000 »

le nombre :

« 10 000 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 8.

III. – En conséquence, supprimer l’alinéa 12.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par lui-même, notamment pour les départements ruraux.